

DEMANDE D'EMPRISE PROVISOIRE SUR LA VOIE PUBLIQUE

(BUREAUX DE CHANTIER, DÉPÔT DE MATÉRIAUX,
ÉCHAFAUDAGE VOLANT OU EN ÉVENTAIL)

A FAIRE PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES AVANT L'INSTALLATION. SOYEZ PRÉVOYANT !

Tél. : 01 41 19 83 00
Fax : 01 41 19 83 19
voirie@bois-colombes.com

Merci de retourner ce document dûment complété et signé soit à l'accueil des mairies, soit par fax, ou encore par mail lorsque vous en avez la possibilité (joindre alors le scan du document signé et le plan de situation à l'échelle lorsqu'il est exigé).

■ **Le demandeur** : Nom et prénom :

Propriétaire copropriétaire locataire syndic l'entreprise mentionnée ci-dessous

Autre cas : (précisez)..... Téléphone :

Adresse :

Courriel :

■ **L'entreprise chargée de l'installation** - N° SIRET et code APE :

Raison sociale : Tél. :

Adresse :

Courriel : FAX :

■ **Caractéristiques de l'emprise**

● Bureau de chantier : - Dépôt de matériaux : - Autres : (précisez) :

● Longueur : (hors tout) Largeur : (hors tout) soit une emprise au sol de m²

● Adresse demandée **:

** Joindre un plan de situation à l'échelle

● Nombre de jours : soit du au inclus

Je suis informé(e) que l'installation d'une **EMPRISE PROVISOIRE** est soumise à des droits de voirie par m² par jour. Les droits de voirie sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation** du domaine public.

LES DROITS DE VOIRIE SONT CONSULTABLES EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE :

<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>

■ **Adresse de facturation** : celle du demandeur ou celle notée ci-dessous

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Téléphone :

En cas d'autorisation, je m'engage à :

- respecter les règlements de Police et de voirie en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées,
- payer sur simple demande de l'administration, le montant des droits de voirie qui sont établis conformément au tarif en vigueur ainsi que les frais éventuels de remise en état des trottoirs et chaussées.

Bois-Colombes, le **Signature du demandeur :**

Avis du surveillant de voirie :